RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00136
Numéro SIREN : 352 836 795
Nom ou dénomination : ATRIA

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2018 sous le numéro de dépôt 4314

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	2 768	2 380	388	992
Fonds commercial	363 250		363 250	363 778
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	***366 018***	***2 380***	***363 638***	***364 771***
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	385 838	344 006	41 832	59 150
Autres immobilisations corporelles	1 630 729	893 825	736 904	925 250
Immobilisations en cours	6 130		6 130	2 448
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***2 022 696***	***1 237 830***	***784 866***	***986 848***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières				
Total Actif Immobilisé (II)	***2 388 714***	***1 240 211***	***1 148 503***	***1 351 619***
Matières premières, approvisionnements	11 221		11 221	11 120
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	***11 221***		***11 221***	***11 120***
Avances et acomptes versés sur commandes				6 281
Clients et comptes rattachés	67 237	16 478	50 759	72 262
Autres créances	380 689		380 689	891 690
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***447 926***	***16 478***	***431 448***	***963 952***
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	342		342	296
TOTAL Disponibilités	***342***		***342***	***296***
Charges constatées d'avance	128 339		128 339	139 111
TOTAL Actif circulant (III)	***587 828***	***16 478***	***571 350***	***1 120 760***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	***2 976 542***	***1 256 689***	***1 719 853***	***2 472 379***

ATRIA
Etats financiers au 31/12/2017

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	***40 700***	***40 700***
Report à nouveau	-2 601 148	-2 474 367
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 007 086**	**-126 781**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***-1 553 361***	***-2 560 448***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	36 493	62 173
Provisions pour charges	996	2 429
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***37 489***	***64 602***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 445	11 756
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	2 622 791	3 570 367
TOTAL Dettes financières	***2 628 236***	***3 582 123***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 383	245 818
Dettes fiscales et sociales	279 453	1 032 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56 083	91 053
Autres dettes	25 570	16 644
TOTAL Dettes d'exploitation	***607 489***	***1 386 101***
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	***3 235 726***	***4 968 224***
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I à V)	***1 719 853***	***2 472 379***

Compte de résultat

Compte de résultat			Exercice N			Exercice N-1
			France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises			181		181	
Production vendue biens						
Production vendue services			3 143 454		3 143 454	3 056 454
Chiffres d'affaires nets			***3 143 635***		***3 143 635***	***3 056 454***
Production stockée						
Production immobilisée						4 320
Subventions d'exploitation					1 999	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					60 398	41 856
Autres produits					33 516	131
				Total des produits d'exploitation (I)	***3 239 547***	***3 102 761***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					698	632
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					154 364	152 069
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					-101	-1 051
Autres achats et charges externes					912 386	931 060
Impôts, taxes et versements assimilés					210 741	266 134
Salaires et traitements					1 121 569	1 171 040
Charges sociales					383 257	417 623
Dotations d'exploitation	**sur immobilisations**	Dotations aux amortissements			179 462	189 964
		Dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				14 199	2 279
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				10 385	13 737
Autres charges					41	3 511
				Total des charges d'exploitation (II)	***2 987 001***	***3 146 997***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					**252 546**	**-44 237**
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)				
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
				Total des produits financiers (V)		
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées					51 837	67 229
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
				Total des charges financières (VI)	***51 837***	***67 229***
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					**-51 837**	**-67 229**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					**200 709**	**-111 466**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		883 387	5 584
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)		***883 387***	***5 584***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		30 046	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48 590	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***78 635***	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		**804 751**	**5 584**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	-1 626	20 899
Impôts sur les bénéfices	(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		***4 122 934***	***3 108 345***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		***3 115 848***	***3 235 125***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		**1 007 086**	**-126 781**

KORIAN

ANNEXE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois .

L'exercice précédent 31/12/2016 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice, avant affectation du résultat, est de 1 719 853 Euros.
Le résultat net comptable pour l'exercice écoulé s'élève à 1 007 086 Euros.

Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général mis à jour par le Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement, mais lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multi-critères tenant compte notamment des projections des flux de trésorerie futurs, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que besoin.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) y compris frais d'acquisition. Pour permettre la déduction fiscale de ces frais, ils sont étalés sur une période de 5 ans sous forme d'amortissement dérogatoire.
Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections des flux de trésorerie futurs, de la quote-part des capitaux propres et d'autres méthodes, en tant que besoin.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées de vie généralement admises :

Logiciels	3 à 5 ans
Installations techniques, mat.outillage	5 ans
Install. générales agencts, aménagts	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En application de la norme 2002-10 du CRC relative à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les constructions et agencements immobiliers sont décomposés entre les différents éléments qui les constituent, chaque élément étant déprécié selon un plan d'amortissement qui lui est propre :

Gros oeuvre	50 ans
Ravalement façade	15 ans
Couverture	30 ans
Etanchéité	10 ans
Menuiserie	20 ans
Plâtrerie, isolation	20 ans
Electricité	15 ans
Plomberie, sanitaire	15 ans
Revêtements de sols	20 ans
Revêtements muraux, peinture	7 ans
Ascenseurs	15 ans
VRD	30 ans

STOCKS
Ils concernent essentiellement les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fournitures médicales et l'alimentation.
Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur marché. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Elles sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables. Une provision pour risque et charge égale à 46% de l'excédent soins est conservée à la clôture afin de faire face au risque de recouvrement des excédents antérieurs au 31/12/16 par les tutelles. Ce taux de provisionnement est estimé sur une base statistique des décisions antérieures rendues par les tutelles.
Pour l'année 2017, suite aux modifications liées à la nouvelle loi ASV, les excédents ne seront pas repris et n'ont donc fait l'objet d'aucune provision.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI
Le crédit d'impôt "compétitivité-emploi" (CICE) est comptabilisé au compte de résultat en déduction des "charges sociales" pour un montant de 74 299 €.
Le produit du CICE 2017 a essentiellement permis de réaliser des investissements dans la sociéte ATRIA, de mener des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation et de prendre des mesures en faveur des salariés.

CHANGEMENT DES METHODES D'EVALUATION OU DE PRESENTATION
Aucun changement notable de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Conformément à la législation française, les salariés de la société « ATRIA » peuvent obtenir une médaille du travail à l'occasion de leurs 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans de carrière professionnelle. A cette occasion, la société leur verse une prime exceptionnelle dont le montant dépend de l'ancienneté Groupe du salarié à la date de la délivrance de la médaille.

En application de la norme IAS 19 révisée traitant de la comptabilisation des engagements envers le personnel, les primes versées à l'occasion de la remise de médaille du travail constituent un avantage à long terme qu'il convient de provisionner dans les comptes du groupe. L'engagement de la société au titre de ce régime est évalué chaque année à partir de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

La provision pour médailles du travail s'élève à 996 Euros au 31-12-2017 et a été déterminée à partir des hypothèses actuarielles suivantes :

- Date de l'évaluation actuarielle des engagements : 31/12/2017
- Date d'extraction des données : 31/10/2017
- Taux d'actualisation : 1.30%
- Table de mortalité femme : TPGF05
- Table de mortalité homme : TPGH05
- Turn-over : Table de taux par âge
- Taux de versement des primes : 10.36%

Le taux d'actualisation proposé correspond au taux Iboxx € Corporates AA 10+ au 31 décembre 2017. Ce taux est représentatif du taux de rendement attendu sur des obligations d'entreprises notées AA émises dans la zone euro et d'une maturité résiduelle supérieure à 10 ans.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Pour tenir compte du risque de leur irrécouvrabilité, une grille de dépréciation basée sur plusieurs critères est utilisée :

- Résidant présent, sorti ou décédé
- Situation du créancier : propriétaire d'un bien immobilier, existence d'une caution, attente d'aide sociale, dossier surendettement, succession bénéficiaire, succession vacante, etc...

Le montant de la provision s'élève donc pour cette année à 16 477.90€.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Unité économique et sociale (UES) et Participation Groupe

Courant 2015, la société KORIAN SA et la plupart de ses filiales et sous-filiales françaises ont créé entre elles une Unité Economique et Sociale (UES).

Un accord de Participation du Groupe KORIAN en France a été signé le 30 juin 2016, conclu pour une durée de 3 exercices sociaux (2016 à 2018).

Le montant de l'enveloppe de participation, à répartir entre l'ensemble des salariés de l'UES, est déterminé par référence à deux modes de calcul, seul étant finalement retenu celui qui maximise l'enveloppe à distribuer :

- application d'une grille fonction du taux d'atteinte de l'EBITDA du Groupe en France

- mutualisation entre tous les salariés de l'UES des Participations dégagées par les seules sociétés bénéficiaires ayant plus de 50 salariés (Participation légale comme en l'absence d'UES).

En raison de produits exceptionnels significatifs dégagés sur l'exercice 2017, c'est le deuxième mode de calcul qui s'applique cette année. Ainsi, seules les sociétés éligibles à la Participation légales comptabilisent une charge de Participation et la réserve spéciale correspondante. Elles seules sont tenues au paiement de la réserve à l'organisme chargé de la répartition, étant précisé que cette répartition se fera entre tous les salariés de l'UES.

CVAE

Le 19 mai 2017, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution la disposition du Code Général des Impôts imposant la consolidation des chiffres d'affaires pour le calcul du taux d'imposition à la CVAE des sociétés membres de groupe d'intégration fiscale (Conseil Constitutionnel, décision n° 2017-629 QPC du 19 mai 2017).

Suite aux réclamations déposées sur les exercices non prescrits, les dégrèvements reçus ou à recevoir ont été comptabilisés en produits exceptionnels sur l'exercice 2017.

TVA

Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ne sont plus tenus de déterminer un prorata de déduction pour exercer leur droit à déduction de la TVA grevant les dépenses d'administration générale, de fonctionnement et d'entretien général des bâtiments (Conseil d'Etat, décision n°390874 du 05 octobre 2016)

Des réclamations avaient été déposées au titre des années 2006 à 2016.

Suite à la réception d'avis de dégrèvement ces sommes ont été comptabilisées sur 2017 en produits exceptionnels pour les années 2006 à 2015 et en produits courants pour 2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement		(I)			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)	366 698		0
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			384 824		12 572
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		1 086 644		4 861
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		616 583		3 822
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 448		24 937
Avances et acomptes					
		TOTAL III)	***2 090 499***		***46 191***
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV)			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***2 457 197***		***46 191***

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement		(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		(II)		680	366 018	
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				11 559	385 838	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			51 360	1 040 145	
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau et mobilier informatique			29 821	590 584	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours			21 255		6 130	
Avances et acomptes						
		TOTAL (III)	***21 255***	***92 740***	***2 022 696***	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL IV)				
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***21 255***	***93 420***	***2 388 714***	

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		1 927	553	100	2 380
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		325 674	27 712	9 381	344 006
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	408 294	93 651	18 253	483 692
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	369 683	57 546	17 096	410 132
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		*1 103 651*	*178 909*	*44 730*	*1 237 830*
TOTAL GENERAL (I + II + III)		*1 105 579*	*179 462*	*44 830*	*1 240 211*

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							

Cadre C	Charges réparties sur plusieurs exercices	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PREPARATION CONCOURS INFIRMIERE	719		
HONORAIRE			
NEOPOST LOCATION	277		
SILVER CLINIC LOYER	126 543		
MUSIC CARE HONORAIRE	351		
PASSMAN LOCATION	285		
SCHINDLER ENTRETIEN	164		
TOTAL	*128 339*		

Produits constatés d'avance

Produits constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NEANT			
TOTAL			

Fonds commercial

Le fonds commercial se décompose de la manière suivante :

	Valeur nette	Durée d'amortissement
Droit au bail		
Eléments achetés avec protection juridique		
Eléments achetés sans protection juridique	363 250	
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
Eléments reçus en apport		
Mali de confusion		
Total	**363 250**	

Composition du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2017	Valeur nominale
Actions ordinaires	8 976			**8 976**	4.1211
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**8 976**			**8 976**	

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	3 700						3 700
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-2 474 367				-126 781		-2 601 148
Résultat de l'exercice	-126 781	1 007 086	- 126 781				1 007 086
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***-2 560 448***	***1 007 086***	***- 126 781***		***-126 781***		***-1 553 362***

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL IOTAL (I)				
Provisions pour litige	12 715	10 385		23 100
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	51 887		37 499	14 389
TOTAL II)	***64 602***	***10 385***	***37 499***	***37 489***
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	2 279	14 199		16 478
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III)	***2 279***	***14 199***		***16 478***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***66 881***	***24 584***	***37 499***	***53 967***
Dont dotations et reprises d'exploitation		24 584	37 499	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROV POUR LITIGES	12 715	10 385			23 100
PROV EXCEDENTS SOINS	49 458		36 065		13 393
PROV MEDAILLES DU TRAVAIL	2 429		1 433		996
Total	**64 602**	**10 385**	**37 498**		**37 489**

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	181		%
Production vendue biens			%
Production vendue services	3 143 454	3 056 454	3%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	3 143 635	3 056 454	3%
Chiffres d'affaires nets-Export			%
Chiffres d'affaires nets	***3 143 635***	***3 056 454***	***3%***

Transferts de charges

Transferts de charge	Montant
Indemnités reçues des organismes de sécurité sociale	10 393
Avantage en nature	4 660
Remboursement des frais divers	9 198
Prise en charge par l'OPCA des frais de formation des salariés	- 3 315
Prime Emploi Contrat	1 963
TOTAL	***22 899***

Charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
FRS ET FRS IMMO	2 882	74 140
Formation	977	
Indu CPAM	248	
Penalites eau de Beziers	70	
Correction CCA 2014/2015	988	
Rbst vts COUVREUR	69	
Mention Express	19 500	724 338
Honoraires Succes Fees	2 000	
Compte TVA 2013-14-15	3 312	1 117
VNC Immo	48 590	
CVAE		80 791
ART L761		3 000
TOTAL	78 635	883 387

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	200 709		200 709
Résutat exceptionnel	804 751		804 751
Participation des salariés	1 626		1 626
Crédits d'impôts à raison des déficits antérieurs			
TOTAL	***1 007 086***		***1 007 086***

Fiscalité différée

Libellé	31/12/2017
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
Ecart de conversion Actif	
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Bases d'allègement det la dette future d'impôt	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Charges à payer	
Participation des Salariés	0
Organic	0
Divers	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Situation nette	

Autres informations

IDENTITE SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société ATRIA sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de KORIAN SA, SA immatriculée au RCS de Paris sous le n° 447 800 475, et dont le siège social est situé 32 rue Guersant à Paris (75017).

INTEGRATION FISCALE

La société ATRIA appartient depuis le 01/01/2006 à un groupe fiscal intégré dont la tête de Groupe est aujourd'hui la société KORIAN SA.
Au titre de la convention d'intégration applicable, la charge d'impôt est supportée par la société ATRIA comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservés chez KORIAN SA, société tête d'intégration, et sont considérés comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où la sociétéATRIA redevient bénéficiaire, KORIAN SA supporte alors une charge d'impôt.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée au titre de l'exercice aux dirigeants de la société ATRIA .

EFFECTIFS MOYENS

L'effectif moyen du personnel salarié au cours de l'exercice écoulé se ventile comme suit :

	Nombre
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	35
TOTAL	**49**

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Le montant des engagements pris en matière de retraite, calculé en fonction des hypothèses retenues ci-après, est évalué à la somme de 95 000 €. Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux.

Hypothèses :
Méthode de calcul choisie : Méthode des unités de crédit projetées (telle qu'imposée par IAS 19 révisée)
Table de mortalité : TPGF05 / TPGH05
Taux d'actualisation : 1.30%
Convention collective : CCU
Age conventionnel de départ : 64 ans pour les cadres, 62 ans pour les non-cadres
Modalités de départ : volontaire

CONVENTION DE CASH POOLING

La société ATRIA est rattachée à un pivot de trésorerie au travers de sa maison mère KORIAN SA. L'objet de ce cash pooling est de centraliser et compenser au niveau de KORIAN SA les soldes débiteurs et créditeurs des comptes bancaires principaux de l'ensemble des sociétés du groupe. Ainsi, les comptes bancaires concernés de la société ATRIA sont soldés chaque jour par contrepartie d'un "compte courant cash pool" avec KORIAN SA. Par convention, le compte courant en résultant a été rémunéré à 1.67 % en 2017, soit le taux maximum fiscalement déductible.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES OU RECUS

Néant.

Montants concernant les entreprises liées

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effet comm.
ACTIF			
Partcipations			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres Créances	74 296		
PASSIF			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 187		
Dettes fiscales et sociales			
Autres Dettes	2 449 342		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
Produits financiers			
Charges financières	51 837		

Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		67 237	62 294	4 943
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		8 247	8 247	
Securité sociale et autres organismes sociaux		9 816	9 816	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	104 185	104 185	
	Autres impôts	25 253	25 253	
	Etat - divers	7 629	7 629	
Groupes et associés		74 296	74 296	
Débiteurs divers		151 263	151 263	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***447 926***	***442 983***	***4 943***
Charges constatées d'avance		128 339	128 339	
TOTAL DES CREANCES		***576 265***	***571 322***	***4 943***
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		5 445	5 445		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		173 449		173 449	
Fournisseurs et comptes rattachés		246 383	246 383		
Personnel et comptes rattachés		98 651	98 651		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		122 531	122 531		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	15 454	15 454		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	42 817	42 817		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		56 083	56 083		
Groupes et associés		2 449 342	2 449 342		
Autres dettes		25 570	25 570		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		***3 235 726***	***3 062 277***	***173 449***	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Charges à payer

Charges à payer	Montant
FRS FNP	31 094
FRS FNP GPE	492
FNP FORMATION	998
FNP IMMO	43 356
PROV CP	75 920
PROV PFA	3 880
PROV PRIMES EXCEPTIONNELLES	1 342
CHARGES SOCIALES S/CP	30 385
CHARGES SOCIALES S/ PFA	1 963
CHARGES SOCIALES S/PRIMES EXECEPTIONELLES	1 316
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	430
TAXES S/SALAIRES	2 609
TAXE APPRENTISSAGE	7 723
FORMATION CONTINUE	27 366
EFFORT CONSTRUCTION	5 119
IJ CPAM	2
INT CASH POOL	51 837
CHARGES SOCIALE PRIMES EXCEPTIONNELLES	457
TOTAL	***286 290***

Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
FAE CLIENTS	6 399
PREVOYANCE	1 343
FORMATION	7 629
CVAE	24 470
TVS	783
TOTAL	*40 625*

Engagements de crédit-bail

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE	NEANT				
AMORTISSEMENTS Cumul exercices antérieurs Exercice en cours **TOTAL**					
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES Cumul exercices antérieurs Exercice en cours **TOTAL** REDEVANCES A PAYER A un an au plus A plus d'un an et moins de 5 ans A plus de cinq ans **TOTAL**					
VALEUR RESIDUELLE					
Montant pris en charge ds exerc.					

Résultats des cinq derniers exercices

Etabli en EUR					31/12/2017
Nature des indications	**Exercice N-4**	**Exercice N-3**	**Exercice N-2**	**Exercice N-1**	**Exercice N**
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	8 976	8 976	8 976	8 976	8 976
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 731 789	2 937 472	3 067 025	3 056 454	3 143 635
b) Résultat avant impôts et charges calculées	-1 192 248	-35 007	159 437	87 361	1 172 008
c) Impôt sur les bénéfices	-3 194	-267	-2 133		
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice				20 899	-1 626
e) Dotations aux amortissements et provisions	301 279	198 117	232 056	193 243	166 548
f) Résultat après impôts et charges calculées	-1 490 333	-232 857	-70 486	-126 781	1 007 086
g) Résultat distribué au titre de l'exercice					
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	-132	-4	18	7	131
b) Résultat après impôts et charges calculées	-166	-26	-8	-14	112
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	49	52	51	51	49
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 127 388	1 130 187	1 085 181	1 171 040	1 121 569
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	418 858	420 428	439 740	417 623	383 257

KORIAN

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2017

ATRIA

Société par actions simplifiée
Siège social : ZONE INDUSTRIELLE 25870 DEVECEY

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SOMMAIRE

Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Règles et méthodes comptables 8
Immobilisations 12
Amortissements 13
Charges constatées d'avance 14
Produits constatés d'avance 14
Fonds commercial 15
Composition du capital social 15
Variation des capitaux propres 16
Provisions 17
Provisions pour risques et charges 18
Ventilation du chiffre d'affaires 18
Transferts de charges 19
Charges et produits exceptionnels 20
Répartition de l'impôt sur les bénéfices 21
Fiscalité différée 21
Autres informations 22
Montants concernant les entreprises liées 24
Créances et dettes 25
Charges à payer 26
Produits à recevoir 27
Engagements de crédit-bail 28

MAZARS

GREFFE

REÇU PAR COURRIER

LE 30 JUIL. 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

REÇU PAR COURRIER

LE 27 AOUT 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

ATRIA

Siège social : Zone Industrielle - 25870 DEVECEY

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 37 000 €

RCS : BESANCON 352 836 795

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 LA DEFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01 – WWW.MAZARS.FR

MAZARS
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153 – SIRET : 784 824 153 00232 – APE 6920Z
SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 07 784 824 153

Praxity
MEMBER
GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATRIA SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associée Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'Associée Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

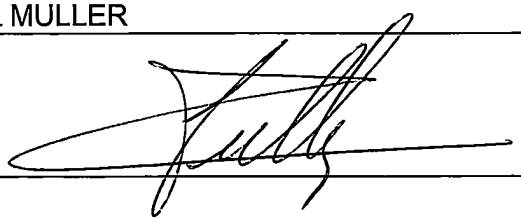
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

MICHEL MULLER



ATRIA
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : Zone industrielle, 25870 DEVECEY
352 836 795 RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 13 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 007 086 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 1 007 086 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -1 594 062 euros.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'associée unique constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme

LA PRESIDENTE
SAS Medotels
Représentée par Cédric Le Menn
dûment habilité à cet effet

KORIAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON
Rue Megevand
25000 BESANCON

Adresser toute correspondance à :
KORIAN
Direction Juridique France
21-25 rue Balzac
75008 PARIS

REÇU PAR COURRIER
LE 27 AOUT 2018
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Paris, le 20 août 2018

Objet : Formalités de dépôts des comptes – Régularisation du premier envoi du 24.07.2018

Mesdames, Messieurs,

Aux fins d'accomplissement de la formalité d'approbation des comptes clos au 31/12/2017 des sociétés suivantes ;

- **KORIAN LES CASSISSINES / SAS 409 004 710**
- **KORIAN L'ESCONDA / SAS 438 835 555**
- **KORIAN SAVERNE / SAS 409 005 014**
- **KORIAN L'ASTREE / SAS 438 835 480**
- **L'AIR DU TEMPS RESIDENCES STRASBOURG ROBERTSAU / SAS 352 806 087**
- **GEM VIE / SAS 434 684 791**
- **LES HAUTS D'ANDILLY / SAS 397 819 517**
- **ATRIA / SAS 352 836 795**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour chaque société :

- un exemplaire de la proposition et de la résolution d'affectation de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- le rapport général original des commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- les comptes clos le 31 décembre 2017, le bilan et les annexes, tous trois annexés au rapport général des commissaires aux comptes et **certifiés conformes par le représentant légal de la société concernée.**

Nous vous remercions de bien vouloir imputer les frais afférents à cette formalité sur le compte de la société KORIAN n°411 05 40 et de nous adresser la facture à l'adresse suivante :

KORIAN
Direction Juridique France
21-25 rue Balzac
75008 PARIS

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Morènikè AWO - 01 55 37 52 61